

## **Réformes Politiques**

**Me Adel Nassar**

Présenter les deux panélistes relève, pour moi, de l'arrogance puisque chacun d'eux est dans son domaine une référence. Dr. Antoine Messarra est une référence en matière de Droit Constitutionnel et Dr. Bahout n'est pas moins le politologue de référence. C'est donc pour moi un honneur de modérer ce panel même si j'ai l'impression, entouré de deux sommités, d'être un imposteur. Vous aurez donc, venant de moi, et en présence de ces messieurs, une introduction que d'aucuns seraient tentés de qualifier de conversation de café de commerce.

Parler de réformes politiques nécessaires au Liban est une évidence. Il suffit de constater ce que le système en place a produit :

Une permanence au pouvoir des mêmes partis depuis des décennies.

Une impunité politique et judiciaire.

Un blocage du fonctionnement de l'Etat.

Une transformation des institutions en chasses gardées.

Un clientélisme tous azimuts.

Une corruption généralisée.

Une dépendance aux rapports de force régionaux et parfois internationaux.

Forcément la Constitution Libanaise a contribué activement à la mise en place du système mortifère.

Et pour citer Guy Carcassonne :

*« Une bonne Constitution ne peut suffire à faire le bonheur d'une Nation mais qu'une mauvaise peut entraîner son malheur. »*

Ainsi notre Constitution porte une lourde responsabilité ou peut être finalement répondre aux objectifs de ses géniteurs. Elle a dans tous les cas, à la fois, privé le pays d'un arbitre sans lequel aucun obstacle ne peut être levé. Elle a également encouragé le rapport de force intercommunautaire en transformant les fonctions constitutionnelles en butins communautaires et elle a fait fi des exigences de

gouvernance. Il suffisait qu'en plus, comme cela s'est produit, que des partis instrumentalisent les communautés et les monopolisent pour engendrer le monstre politique et juridique auquel le Liban est soumis.

La distribution des pouvoirs sur les principales fonctions constitutionnelles sont dictées par une traduction de l'état du rapport de force entre les communautés au moment de la rédaction ou de la modification de la Constitution. Forcément non seulement les exigences d'une bonne gouvernance ne sont pas prises en ligne de compte mais surtout chaque communauté qui estimerait que le rapport de force ne lui était pas favorable n'aura de cesse de se renforcer à tout prix y compris par des allégeances à des forces extérieures et de remettre en cause la Constitution en place par une déstabilisation du pays pour provoquer une nouvelle distribution du butin qui lui serait plus favorable.

Mais la Constitution n'est pas tout le système politique, il s'agit également de la loi électorale, du régime des partis, de la nomenclature politique et d'autres facteurs qui influencent le paysage politique du pays ou contribuent à le déterminer.

La tentation est grande d'imputer au principe de la représentativité politique des communautés tous les maux. Néanmoins, ignorer la diversité de la population et proposer un système qui ne la prend pas en considération ne manquerait pas également de conduire à des résultats qui peuvent être funestes en accentuant les inquiétudes et donc les réflexes communautaires.

En revanche, le Liban ne peut demeurer prisonnier d'un système qui ignore les exigences de la gouvernance, qui perpétue le clientélisme communautaire et qui empêche un rapport direct entre le citoyen et l'Etat. Le Liban ne peut continuer à donner aux groupes une préscéance sur l'Etat. Le Liban ne peut pas plus ignorer la réalité socio-pluraliste de sa population.

Apaiser les inquiétudes des groupes en garantissant les droits du citoyen et en assurant la pérennité de l'Etat, voilà donc l'équation à laquelle toute réforme devrait, à mon sens, répondre, il ne s'agit pas de la quadrature du cercle mais certainement d'un défi.

Je laisse donc la parole aux deux distingués pénalistes pour débattre des réformes politiques.